

*Initiatives ministérielles*

ans. C'est donc une crise nationale, et tout le pays doit s'en préoccuper.

Nous sommes opposés au projet de loi tel que proposé à l'étape de la troisième lecture. Nous demandons au gouvernement de retirer ce projet, qui tombe à un bien mauvais moment et qui va frapper durement ceux qui ont le plus besoin de notre aide.

L'initiative de l'église St. Andrew's mérite l'appui des divers niveaux de gouvernement et constitue une excellente solution pour la collectivité. Je voudrais rappeler ce que mes collègues ont dit de cette mesure législative. Elle vient au mauvais moment, elle fera du tort aux Canadiens et elle ne réglera en rien les problèmes sociaux et économiques auxquels nous devons nous attaquer.

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir faire aujourd'hui quelques observations sur le projet de loi d'initiative ministérielle visant à modifier le Régime d'assistance publique du Canada. Ce projet de loi va fondamentalement appauvrir les électeurs de la circonscription que je représente ainsi que les Canadiens des régions rurales.

Nous discutons de cette question depuis fort longtemps. Mes collègues en ont souligné de nombreux aspects importants. Beaucoup d'électeurs de la circonscription de Haldimand—Norfolk m'ont personnellement parlé de ce projet de loi. Ils s'en inquiètent. D'un océan à l'autre, on nous a dit que ce sont les Canadiens démunis qui seront le plus durement touchés par ce projet de loi. À cause de cette mesure législative, de nombreux Canadiens seront privés de choses essentielles, comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services d'utilité publique et certains articles ménagers.

Ce projet de loi va inévitablement entraîner des compressions visant les services aux personnes défavorisées, par exemple les soins dentaires, les services aux personnes handicapées, les foyers d'accueil pour les enfants victimes de violence, les maisons d'hébergement sécuritaires pour les femmes victimes de violence ainsi que les garderies subventionnées pour les familles à faible revenu.

En fin de compte, ceux qui ont le moins les moyens de subir ce genre de compressions gouvernementales vont être les plus durement touchés. Les orientations économiques du gouvernement actuel vont permettre aux riches de continuer à s'enrichir, tandis que les pauvres vont inévitablement payer la note.

C'est tout simplement injuste. À mon avis, le gouvernement ne pouvait choisir de pire moment que la crise économique actuelle pour présenter ce projet de loi. Le gouvernement ne semble pas conscient de la situation au Canada, surtout dans les milieux ruraux canadiens, où il ne semble pas s'en préoccuper.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que de nombreux Canadiens ont perdu leur emploi à cause de la récession? Certains sont temporairement sans emploi, mais de plus en plus de gens vont avoir besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral. Ce n'est absolument pas le moment de présenter un projet de loi de ce genre.

• (1130)

Le Régime d'assistance publique du Canada fait partie intégrante des relations fédérales-provinciales depuis près de 30 ans et il témoigne de la coopération et de la coordination entre tous les niveaux de gouvernement au Canada. C'est, en fait, un des programmes qui a uni le Canada. C'est à des programmes de ce genre qu'on reconnaît les Canadiens et qu'on les distingue des Nord-Américains.

Qui plus est, ce programme reflète des valeurs qui sont chères aux Canadiens et dont ils se sont inspirés pour bâtir leur pays, soit l'amour du prochain, le partage et la compassion. Ces valeurs ont toujours été respectées depuis la Confédération, depuis que le principe de la péréquation a été énoncé dans la Constitution. Ce principe survit aux pourparlers constitutionnels actuels. Toute la question de la péréquation est l'une des choses dont ont parlé tous les Canadiens ayant pris la parole aux conférences constitutionnelles.

Il semble cependant que nous nous sommes acheminés vers un fédéralisme fiscal. Nous avons toujours ce dépôt sacré qui est le Régime d'assistance publique du Canada, mais les limites fixées pour les paiements de transfert aux provinces ont pour ainsi dire réduit ce programme à néant. Les prestations destinées à ceux qui en ont le plus besoin ont été réduites.

Les programmes relevant du Régime d'assistance publique du Canada sont importants parce qu'ils tentent de répondre à tout le problème de la pauvreté. En fait, ils tentent d'éliminer la pauvreté, dont la plus grave manifestation, chez nous, est la pauvreté chez les enfants.

L'objectif du régime d'atténuer, d'éliminer ou de prévenir les causes de la pauvreté est cependant encore plus important. Il ne s'agit pas seulement d'envoyer des chèques d'aide sociale. Il s'agit d'offrir des services pour aider les gens à surmonter cette période de difficultés économiques. La décision du gouvernement de plafonner les transferts à l'Ontario dans le domaine de l'aide sociale perpétuera malheureusement le cercle vicieux de la pauvreté.

Je profite de l'occasion pour exposer le problème dans une perspective rurale, parce que les régions rurales du Canada sont souvent oubliées quand les gouvernements prennent des décisions sur ces questions. On dirait parfois que le gouvernement a oublié qu'il existait des pauvres dans le Canada rural.